

**REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION  
LIVRAISONS DE BETON  
370, CHEMIN DE LA GARDUERE  
CASA CONCEPT / BONIFAY  
DEROGATION**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,  
VU le code de la route,  
VU le code de la voirie routière,  
VU le code général des collectivités territoriales,  
VU notre arrêté n°92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,  
VU l'autorisation du permis de construire N° 083 009 16 T 00 08 / M02 délivré par la commune de Bandol en date du 05/01/2017,  
VU la demande du 02 Octobre 2018 de M. Marcus SEIDNER ☎ 07.86.83.28.94 CASA CONCEPT sise : 21, Rue du Général d'Andréosy – 06600 ANTIBES (e-mail : [casaconcept06@yahoo.fr](mailto:casaconcept06@yahoo.fr)) pour la société BONIFAY – sise : 873, Chemin des Plantades – 83130 LA GARDE (e-mail : [sanary@bonifay.fr](mailto:sanary@bonifay.fr)),  
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des livraisons précitées.

**- ARRETONS -**

ARTICLE 1° : Par dérogation à notre arrêté n°92 du 17 février 2015, les véhicules poids-lourds de la société BONIFAY supérieurs à 9 tonnes et dont le PTAC n'excèdent pas 19 tonnes sont exceptionnellement autorisés à se rendre au n°370 chemin de la Garduère :

**DU MERCREDI 10 OCTOBRE 2018 AU MARDI 30 OCTOBRE 2018**

ARTICLE 2° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 3° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 4° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le **04 OCT. 2018**



Jean-Paul JOSEPH  
Maire de Bandol,

*Pour le Maire*  
Conseillère Municipale  
Déléguée à la Sécurité  
Valerie BOURON

Réf. : AP/NM.